

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_170
SÉANCE DU 28 JUIN 2023

17 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes-à-réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La présentation du budget supplémentaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

En raison du passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023 pour le budget principal et le budget annexe du centre de santé, la maquette du budget supplémentaire 2023 de ces budgets ne fait pas apparaître le calcul des résultats 2022 dans les informations générales (page 6, exécution du budget de l'exercice précédent). Cette maquette officielle mise à disposition par les services de l'Etat ne nous permet pas d'intervenir pour remplir les données. Les résultats antérieurs sont cependant bien intégrés au budget supplémentaire 2023. On les retrouve à partir de la présentation générale du budget page 9.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- voter par chapitre les budgets supplémentaires 2023 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget supplémentaire 2023 et du rapport de présentation de ce dernier
- autoriser Monsieur le Maire, ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

| Heure de vote : 16h04 | | Nombre de votants : 53 | |
|------------------------------|--|---|-----------------|
| Pour : 41 | Contre : 7 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Sophie HÉRY Eddy SAGET Sandrine TARIN Françoise HAMON-BARBÉ Jean-Michel MAGHE | Abstentions : 5 Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Gérard DUFILS Nicolas VIVIER | NPPV : 0 |

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 28 juin 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
 Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45
 Date de la convocation et de son affichage : 15 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-huit juin à 14h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 15 juin 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Nouredine à son départ 18h12) - BOUSSELMAME Nouredine (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 15h15) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FAGNEN Sébastien (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 16h13) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h10) - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire JOZEAU-MARIGNÉ Muriel à son départ 18h19) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 15h43) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 16h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h12) - ROUILLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 15h34) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 15h40) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à HUREL Karine
 DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
 HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
 LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
 LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
 MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉRY Sophie
 MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
 TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

HÉBERT Karine
 PIC Anna

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2023

Introduction générale

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes-à-réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

L'ensemble des propositions nouvelles inscrites à cette étape budgétaire représente pour le budget principal 1,6 M€ en fonctionnement et 2,5 M€ en investissement, soit un total de 4,1 M€.

| BUDGET | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Total | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Total |
| Budget général | 47 540 240,74 | 9 410 065,10 | 56 950 305,84 | 47 540 240,74 | 9 410 065,10 | 56 950 305,84 |
| Principal | 44 875 656,61 | 8 544 373,65 | 53 420 030,26 | 44 875 656,61 | 8 544 373,65 | 53 420 030,26 |
| Investissement | 43 270 184,61 | 49 716,00 | 43 319 900,61 | 34 825 242,96 | 8 494 657,65 | 43 319 900,61 |
| Fonctionnement | 1 605 472,00 | 8 494 657,65 | 10 100 129,65 | 10 050 413,65 | 49 716,00 | 10 100 129,65 |
| Camping | 303 579,08 | 144 561,68 | 448 140,76 | 303 579,08 | 144 561,68 | 448 140,76 |
| Investissement | 303 579,08 | 0,00 | 303 579,08 | 159 017,40 | 144 561,68 | 303 579,08 |
| Fonctionnement | 0,00 | 144 561,68 | 144 561,68 | 144 561,68 | 0,00 | 144 561,68 |
| Panneaux photovoltaïques | 193 841,66 | 166 608,37 | 360 450,03 | 193 841,66 | 166 608,37 | 360 450,03 |
| Investissement | 193 441,66 | 0,00 | 193 441,66 | 26 833,29 | 166 608,37 | 193 441,66 |
| Fonctionnement | 400,00 | 166 608,37 | 167 008,37 | 167 008,37 | 0,00 | 167 008,37 |
| Creusement des fosses | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Fonctionnement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Port de plaisance | 930 427,36 | 364 866,57 | 1 295 293,93 | 930 427,36 | 364 866,57 | 1 295 293,93 |
| Investissement | 921 427,36 | 0,00 | 921 427,36 | 556 560,79 | 364 866,57 | 921 427,36 |
| Fonctionnement | 9 000,00 | 364 866,57 | 373 866,57 | 373 866,57 | 0,00 | 373 866,57 |
| Locations | 1 078 290,23 | 32 904,54 | 1 111 194,77 | 1 078 290,23 | 32 904,54 | 1 111 194,77 |
| Investissement | 904 390,23 | 7,00 | 904 397,23 | 871 499,69 | 32 897,54 | 904 397,23 |
| Fonctionnement | 173 900,00 | 32 897,54 | 206 797,54 | 206 790,54 | 7,00 | 206 797,54 |
| Parkings | 146 059,48 | 146 749,40 | 292 808,88 | 146 059,48 | 146 749,40 | 292 808,88 |
| Investissement | 134 423,48 | 0,00 | 134 423,48 | -12 325,92 | 146 749,40 | 134 423,48 |
| Fonctionnement | 11 636,00 | 146 749,40 | 158 385,40 | 158 385,40 | 0,00 | 158 385,40 |
| Centre de santé | 12 386,32 | 10 000,89 | 22 387,21 | 12 386,32 | 10 000,89 | 22 387,21 |
| Investissement | 10 886,32 | 0,00 | 10 886,32 | 885,43 | 10 000,89 | 10 886,32 |
| Fonctionnement | 1 500,00 | 10 000,89 | 11 500,89 | 11 500,89 | 0,00 | 11 500,89 |

Le budget principal

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

S'LO

ID : 050-200056844-20230628-DEL_2023_176_01-BF

Le budget principal, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 10 100 129 € en section de fonctionnement et à 43 319 900 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

| | | Restes à réaliser | propositions nouvelles | Total |
|---|---------|-------------------|------------------------|----------------------|
| DEPENSES | Réelles | | 1 605 472,00 | 1 605 472,00 |
| | Ordre | | 8 494 657,65 | 8 494 657,65 |
| résultat reporté | | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement | | | | 10 100 129,65 |
| | | Restes à réaliser | propositions nouvelles | Total |
| RECETTES | Réelles | | 1 107 036,00 | 1 107 036,00 |
| | Ordre | | 49 716,00 | 49 716,00 |
| résultat reporté (excédent) | | | | 8 943 377,65 |
| Total des recettes de fonctionnement | | | | 10 100 129,65 |

INVESTISSEMENT

| | | Restes à réaliser | propositions nouvelles | Total |
|--|---------|-------------------|------------------------|----------------------|
| DEPENSES | Réelles | 32 301 849,57 | 2 472 895,00 | 34 774 744,57 |
| | Ordre | | 49 716,00 | 49 716,00 |
| résultat reporté (déficit) | | | | 8 495 440,04 |
| Total des dépenses d'investissement | | | | 43 319 900,61 |
| | | Restes à réaliser | propositions nouvelles | Total |
| RECETTES | Réelles | 14 380 360,39 | -5 972 046,65 | 8 408 313,74 |
| | Ordre | | 8 494 657,65 | 8 494 657,65 |
| affectation du résultat de fonctionnement | | | | 26 416 929,22 |
| résultat reporté | | | | |
| Total des recettes d'investissement | | | | 43 319 900,61 |

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire sont de 10 100 129,65 € dont 1 156 752 € de recettes nouvelles et 8 943 377,65 € de résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

| Libellé | Propositions nouvelles |
|---|------------------------|
| 013 Atténuations de charges | |
| 70 Produits services, domaine et ventes diverses | 219 261,00 |
| 73 Impôts et taxes | 60 402,00 |
| 731 Fiscalité locale | - 384 768,00 |
| 74 Dotations et participations | 1 010 612,00 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 18 000,00 |
| Total des recettes de gestion courante | 923 507,00 |
| 76 Produits financiers | |
| 77 Produits exceptionnels | 183 529,00 |
| 78 Reprises provisions semi-budgétaires | |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 1 107 036,00 |
| 042 Opération ordre transfert entre sections | 49 716,00 |
| 043 Opération ordre intérieur de la section | - |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 49 716,00 |
| TOTAL | 1 156 752,00 |
| | |
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | 8 943 377,65 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 10 100 129,65 |

Le chapitre 70 relatif aux produits des services augmente de 219 261 €. Il s'agit pour 174 761 € de remboursement de frais de personnels mis à disposition des associations. En contrepartie, la ville verse une subvention équivalente. 18 000 € de recettes correspondent à une augmentation des recettes relatives aux concerts organisés par la ville. Une somme équivalente est ajoutée en dépense pour l'organisation des concerts concernés. A cela s'ajoutent 26 500 € de remboursement par l'agglomération Le Cotentin de frais de fonctionnement des services communs.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes (hors fiscalité locale au chapitre 731) augmente de 60 402 € correspondant au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Il s'agit d'une régularisation suite à un contentieux concernant le FPIC de 2017.

Le chapitre 731 (fiscalité locale) diminue de 384 768 €. Il s'agit d'ajuster le montant attendu des contributions directes ramené à 53,8 M€.

Le chapitre 74 (dotations et participations) augmente globalement de 1 010 612 €:

- ✓ Dotation forfaitaire : +6 922 €
- ✓ Dotation de solidarité urbaine (DSU): - 41 042 €
- ✓ Compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties: + 165 360 €
- ✓ Dotation de solidarité rurale : 241 414 € (dernière année de versement)
- ✓ Autre Participation de l'Etat : 639 543 €. Il s'agit de la participation de l'Etat venant financer en partie la subvention que la ville verse aux écoles privées maternelles au titre des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022.
- ✓ Subventions de la CAF : - 1 585 €

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) augmente de 18 000 € suite à la publication de certificats d'économies d'énergie.

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) augmente de 183 529 €. Il s'agit d'une recette à percevoir de la part d'un prestataire suite à une erreur de calcul dans les révisions de prix du marché.

B. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire s'élèvent à 10 100 129,65 € dont 1 605 472 € en mouvements réels et 8 494 657,65 € en mouvements d'ordre.

Ainsi, les dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites à cette étape budgétaire représentent 1 605 472 €. 240 000 € soit 14,95 % de cette augmentation sont en lien avec l'inflation sur le prix de l'énergie.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ainsi par chapitre :

| Libellé | Propositions nouvelles |
|---|------------------------|
| 011 Charges à caractère général | 1 001 812,00 |
| 012 Charges de personnel, frais assimilés | |
| 014 Atténuations de produits | |
| 65 Autres charges de gestion courante | 603 660,00 |
| 656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus | |
| Total des dépenses de gestion courante | 1 605 472,00 |
| 66 Charges financières | |
| 67 Charges exceptionnelles | |
| 68 Dotations provisions semi-budgétaires | |
| 022 Dépenses imprévues | |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 1 605 472,00 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 8 044 098,65 |
| 042 Opération ordre transfert entre sections | 450 569,00 |
| 043 Opération ordre intérieur de la section | - |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 8 494 657,65 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 10 100 129,65 |

1/ chapitre 011 : Les charges à caractère général : 1 001 812 €

- Les dépenses liées à l'inflation : 240 000 €

Des crédits ont dû être ajoutés pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie qui est refacturé à la ville en tant que locataire de l'Espace René Le Bas. Une partie de cette somme sera remboursée à la ville par l'agglomération Le Cotentin puisque l'espace loué héberge des services communs aux deux collectivités.

- Des dépenses exceptionnelles : 162 810 €

Afin de terminer deux études organisationnelles liées à l'achèvement de la commune nouvelle, il est nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire de 65 520 €.

Par ailleurs, la direction des systèmes d'information a pour mission de mettre en place un schéma directeur informatique, dans le but d'avoir une vision et un cadre pour les prochaines années afin notamment de faire du numérique un levier de la transition écologique et solidaire, ou encore d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics locaux à travers des solutions

numériques. Pour cela, une somme de 50 000 € est inscrite, 50 charge par l'agglomération dans la mesure où cette direction est

D'autre part, les travaux des rues piétonnes engendrent des frais de nettoyage et de communication initialement prévus en investissement. Il convient d'inscrire 47 290 € en fonctionnement pour y faire face.

- **De nouvelles dépenses récurrentes : 202 262 €**

Des crédits complémentaires pour l'organisation des festivités de Noël et des réceptions s'élèvent à 29 000 €.

70 000 € sont inscrits pour la location de bungalows pendant les travaux de l'école Noblet. Il s'agit de dépenses récurrentes sur la durée des travaux.

L'étude en cours relative à la création d'un office foncier solidaire implique l'inscription de 37 700 € complémentaires.

65 562 € supplémentaires vont permettre de faire face à divers besoins tels que les produits d'entretien, les honoraires du commissaire-priseur lors de la vente de véhicule, ou encore pour la gestion différenciée menée par la direction nature propreté paysage.

- **Des dépenses relatives à l'exercice 2022 payées en 2023 : 372 000 €**

372 000 € de factures d'énergie, maintenance et de petit équipement pour les écoles n'ont pas été rattachées à l'exercice 2022. Il convient d'inscrire les crédits nécessaires.

2/ Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante : 603 660 €

- **Les dépenses exceptionnelles : 10 000 €**

Une subvention exceptionnelle de 10 000 € est accordée à la JSC Hand suite au transfert de match à Caen.

- **Les dépenses récurrentes : 593 660 €**

En raison de la notification par l'Etat de sa participation pour le financement des écoles privées maternelles, la ville inscrit également sa participation obligatoire à hauteur de 484 935 € (voir commentaires du chapitre 70 en recettes).

De nouvelles subventions aux associations sont accordées (voir annexe du budget supplémentaire). Il s'agit notamment comme chaque année de 174 761 € de subventions versées aux associations (CASCS, Trident et école de voile) en contrepartie de leur remboursement de frais de personnels mis à disposition par la ville.

D'autre part, une subvention à l'association BITIFA de 10 000 € est inscrite à la même hauteur qu'en 2022. Quant à l'association l'Autre Lieu, elle se voit attribuer une subvention complémentaire de 6 384 € pour participer à l'organisation de la venue de Yann Arthus-Bertrand.

15 400 € sont inscrits pour de nouveaux droits d'utilisation de l'informatique en nuage pour une application hébergée nécessaire à la cuisine centrale ou encore à la publication des actes.

Les crédits correspondant aux admissions en non-valeur doivent être ajustés à - 94 000 €. La délibération annuelle relative aux taxes et produits non-valeur est présentée lors de ce même Conseil Municipal.

- **Les dépenses 2022 payées en 2023 : 13 200 €**

Trois subventions prévues en 2022 n'ont pas été versées. Il convient d'ajouter les crédits pour les mettre en paiement sur 2023. Il s'agit de NC événements pour 6 000 €, le CDIFF pour 6 500 € et l'association CAAPS pour 700 €.

3/ Chapitre 042 : Les opérations pour ordre : 450 569 €

Il s'agit dans ce chapitre d'ajuster les dotations aux amortissements. Une recette équivalente est inscrite en Investissement.

C. Les dépenses d'investissement : Un ajustement des dépenses de 2 472 895 €

Les dépenses d'investissement se présentent ainsi par chapitre :

| Libellé | Propositions nouvelles |
|--|------------------------|
| 010 Stocks | |
| 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 251 600,00 |
| 204 Subventions d'équipement versées | |
| 21 Immobilisations corporelles | 242 132,00 |
| 22 Immobilisations reçues en affectation | |
| 23 Immobilisations en cours | 1 949 163,00 |
| Total des opérations d'équipement | |
| Total des dépenses d'équipement | 2 442 895,00 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 30 000,00 |
| 13 Subventions d'investissement | - |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | - |
| 18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie) | - |
| 26 Participations et créances rattachées | - |
| 27 Autres immobilisations financières | - |
| 020 Dépenses imprévues | - |
| Total des dépenses financières | 30 000,00 |
| 45... Total des opérations pour compte de tiers | |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 2 472 895,00 |
| 040 Opération ordre transfert entre sections | 49 716,00 |
| 041 Opérations patrimoniales | |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | 49 716,00 |
| TOTAL | 2 522 611,00 |
| | |
| D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE | 8 495 440,04 |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 11 018 051,04 |
| | |
| ETAT DES REPORTS | 32 301 849,57 |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 43 319 900,61 |

- Les dépenses nouvelles intégrées au PPI: 260 000 €

Matériel pour la cuisine centrale : 83 000 €

Renouvellement de matériels dans les stades suite aux dégâts engendrés par la tempête Gérard des 15 et 16 Janvier 2023 : 77 000 €

Parcours patrimonial en centre-ville : 100 000 €

- Des dépenses ajustées en fonction du calendrier des opérations du PPI : 2 001 666 €

Ces ajustements n'ont pas d'impact sur le montant global du programme d'investissement.

Il s'agit notamment d'anticiper les dépenses suivantes :

Logiciels et matériels informatiques pour : 110 615 €

Le schéma directeur des mobilités douces : 516 051 €

Accompagnement du BNG : 660 000 €

Abri à vélo parking Notre-Dame : 43 000 €

Schéma directeur des écoles (écoles Noblet et Doisneau) : 505 000 €

Etudes génériques d'économies d'énergies : 130 000 €

Etudes vole du Homet : 24 000 €

Acquisition des terrains Couppey dans le cadre du NPNRU : 263 000 €

Acquisition Immobilière rue Mathieu : 180 000 €

Travaux d'accessibilité : - 430 000 €

D. Les recettes d'investissement : Une consolidation de l'emprunt dans le financement des investissements.

Comme cela avait été annoncé à l'occasion du budget primitif, la reprise des résultats concourt à réduire le recours à l'emprunt de 2 445 409 €. Ce recours estimé initialement à 32 952 159 € au budget primitif ne s'élève donc plus qu'à 30 506 750 € au budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement sont présentées ainsi par chapitre :

| Libellé | Propositions nouvelles |
|---|------------------------|
| 010 Stocks | - |
| 13 Subventions d'investissement (hors 138) | 255 134,00 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | - 6 245 409,65 |
| 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) | |
| 204 Subventions d'équipement versées | |
| 21 Immobilisations corporelles | |
| 22 Immobilisations reçues en affectation | - |
| 23 Immobilisations en cours | 8 229,00 |
| Total des recettes d'équipement | - 5 982 046,65 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | - |
| 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 26 416 929,22 |
| 138 Autres subvention d'investissement non transférable | - |
| 165 Dépôts et cautionnements reçus | - |
| 18 Compte de liaison : affectation (BA, régie) | - |
| 26 Participation et créances rattachées | - |
| 27 Autres immobilisations financières | - |
| 024 Produits des cessions d'immobilisations | 10 000,00 |
| Total des recettes financières | 26 426 929,22 |
| 45... Total des opérations pour le compte de tiers | |
| Total des recettes réelles d'investissement | 20 444 882,57 |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 8 044 088,65 |
| 040 Opération ordre transfert entre sections | 450 569,00 |
| 041 Opérations patrimoniales | |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 8 494 657,65 |
| TOTAL | 28 939 540,22 |
| ETAT DES REPORTS | 14 380 360,39 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 43 319 900,61 |

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats de l'exercice précédent (compte 1068) et l'augmentation du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 8 044 089 € du fait du résultat de fonctionnement reporté de 2022.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2022 permettent de diminuer l'emprunt d'équilibre de - 6 245 409 €. Cependant, l'équilibre des restes-à-réaliser nécessite un report d'emprunt 2022 de + 3,8 M€. Au final, la prévision d'emprunt diminue donc de - 2 445 409 €.

Le chapitre 13 enregistre une inscription de 255 134 € correspondant à la notification d'une subvention de la Région pour le Cossec de la Saillanderie.

E. Une diminution de l'épargne

L'épargne nette diminue de 558 156 € soit - 9,82% pour atteindre 5 123 218 €.

| | | BP | BS | Total | Variation au BS en % |
|---|---|-------------------|------------------|-------------------|----------------------|
| + | Recettes réelles de fonctionnement | 154 609 487 | 1 107 036 | 155 716 523 | 0,72% |
| - | Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66) | 142 586 858 | 1 605 472 | 144 192 330 | 1,13% |
| = | Epargne de gestion | 12 022 629 | - 498 436 | 11 524 193 | -4,15% |
| - | Charges financières | 1 182 993 | - | 1 182 993 | 0,00% |
| = | Epargne Brute | 10 839 636 | - 498 436 | 10 341 200 | -4,60% |
| - | Remboursement capital dette nette | 5 158 262 | 59 720 | 5 217 982 | 1,16% |
| = | Epargne nette | 5 681 374 | - 558 156 | 5 123 218 | -9,82% |
| + | Résultat 2022 reporté (002) | | 8 943 377 | 8 943 377 | |
| = | Epargne nette consolidée avec résultat 2022 reporté au BS | 5 681 374 | 8 385 221 | 14 066 595 | |

Cependant, grâce aux excédents de fonctionnement cumulés, on peut constater le report du résultat à hauteur de 8,9 M €, ce qui porte au final l'épargne nette consolidée à 14,1 M €.

F. Le financement de l'investissement

Après consolidation des chiffres du budget primitif avec ceux du budget supplémentaire, on arrive à un niveau élevé de dépenses d'investissement hors dette de 87 M €, contre 94 M € en 2022. Il s'agit des investissements, hors remboursement de la dette en capital, prévus au budget primitif et budget supplémentaire ainsi que les restes-à-réaliser. Ils se décomposent de la manière suivante :

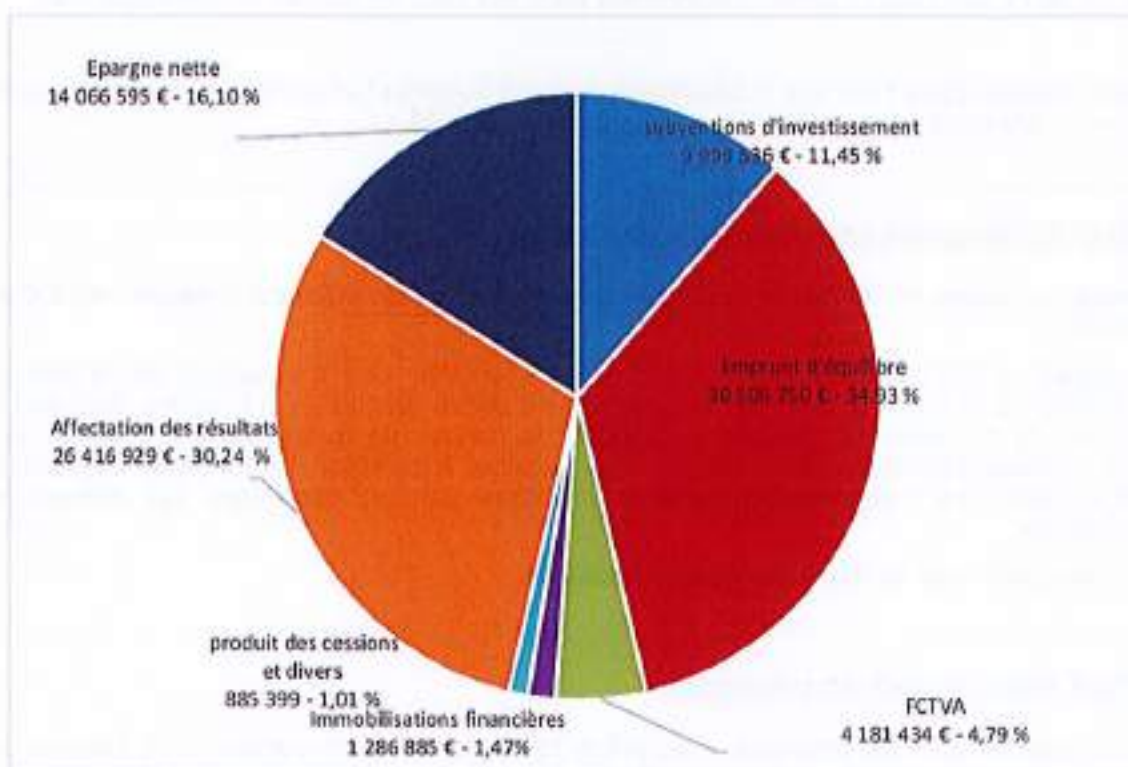
| | |
|---|---------------------|
| Dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23) : | 77 722 693 € |
| Dépenses financières hors dette (comptes 10 13 et 27) : | 528 385 € |
| Opérations pour comptes de tiers (comptes 45) : | 597 010 € |
| Déficit d'investissement antérieur reporté (compte 001) : | <u>8 495 440 €</u> |
| TOTAL | 87 343 528 € |

L'épargne nette consolidée permet de financer les investissements à hauteur de 16,10 % (30,92% en 2022).

Si l'on ajoute à l'épargne nette l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement des dépenses d'investissement hors dette de **46,34 %** qui était en 2022 de 43,99%

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 34,93 % des investissements (36,59% en 2022).

| BP + BS | Dépenses réelles | Recettes réelles | Structure |
|--|-------------------|-------------------|----------------|
| Total dépenses d'investissement (hors dette) | 87 343 528 | | |
| subventions d'investissement | | 9 999 536 | 11,45% |
| emprunt d'équilibre | | 30 506 750 | 34,93% |
| FCTVA | | 4 181 434 | 4,79% |
| Immobilisations financières | | 1 286 885 | 1,47% |
| Produit des cessions et divers | | 885 399 | 1,01% |
| Affectation des résultats | | 26 416 929 | 30,24% |
| Epargne nette consolidée avec les résultats 2022 | | 14 066 595 | 16,10% |
| Total | 87 343 528 | 87 343 528 | 100,00% |



Les budgets annexes

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 144 561,68 € en section d'exploitation et à 303 579,08 € en section d'investissement.

La reprise des excédents de fonctionnement (144 561 €) et d'investissement (159 017 €) permet l'inscription de travaux à hauteur de 301 772 €.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 167 008,37 € en section d'exploitation et à 193 441,66 € en section d'investissement.

Une somme de 400 € est ajoutée en fonctionnement pour des frais de gestion et comptage EDF.

La reprise des résultats 2022 (167 008 € d'excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement de 26 833 €) permet d'inscrire en investissement un crédit de 166 608 €.

III. Le budget annexe des creusements de fosses

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 0 € en section d'exploitation.

Le résultat négatif de 2022 à hauteur de - 6 778,44 € en fonctionnement s'explique par la pénurie de personnel habilité à réaliser le creusement de fosses. Ainsi, depuis le 11 juillet, par arrêté 2022_2566_CO, sur le territoire de Cherbourg-Octeville, le service de fossoyage a été confié aux professionnels du secteur funéraire. Ainsi, l'absence de recettes à compter du 11 juillet explique le résultat négatif en 2022. Le budget supplémentaire s'équilibre par une diminution des charges de personnels équivalente.

Ce budget ne comporte pas de dépenses d'investissement.

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 373 866,57 € en section d'exploitation et à 921 427,36 € en section d'investissement y compris les reports.

A : La section de fonctionnement : Des dépenses nouvelles à hauteur de 9 000 € financées par une reprise sur provision.

9 000 € de crédits nouveaux sont nécessaires à l'achat de petit équipement et fournitures diverses. Ils sont financés par l'inscription d'une recette relative à une reprise sur provision pour risque de non recouvrement de créances qui s'élève à 22 864 € au vu des estimations réalisées par la Trésorerie Municipale.

La reprise des résultats excédentaires de fonctionnement de 2022 servira à servir au financement des dépenses d'investissement.

B : La section d'investissement :

L'excédent d'investissement constaté en 2022 est reporté en recette à hauteur de 760 817 €. Il permet de financer les restes-à-réaliser qui s'élèvent à 40 967 €, mais aussi de diminuer la prévision d'emprunt inscrite au budget primitif à hauteur de 204 257 €. Il n'y a donc plus d'emprunt prévisionnel sur ce budget.

C : Une épargne nette en augmentation:

| | BP 2023 | BS 2023 | TOTAL |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Epargne de gestion | 384 243 | 13 864 | 398 107 |
| - Intérêts | 500 | 0 | 500 |
| Epargne brute | 383 743 | 13 864 | 397 607 |
| - amortissement du capital de la dette | 0 | 0 | 0 |
| Epargne nette | 383 743 | 13 864 | 397 607 |
| Résultat 2022 reporté | 0 | 351 002 | 351 002 |
| Epargne nette consolidée avec résultat 2022 reporté au BS | 383 743 | 364 866 | 748 609 |

L'épargne nette consolidée augmente au BS de 364 866 €. Ainsi, les investissements du port de plaisance qui s'élèvent à 1 509 427 € (BP +BS et reports) sont entièrement financés par l'épargne nette consolidée (748 609 €) et les excédents d'investissement (760 818 €). Ce budget n'est pas endetté.

V. Le budget annexe locations

Le budget annexe locations s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 206 797,54 € en section d'exploitation et à 904 397,23 € en section d'investissement y compris les reports.

Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 173 900 € en fonctionnement. En effet, suite au transfert de gestion de certaines salles au 1^{er} janvier 2023 au sein de ce budget, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour l'entretien et la maintenance des bâtiments concernés et le paiement des factures d'énergie. Ils sont entièrement financés par la reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 204 535 €. On retrouve également en recette de fonctionnement une reprise sur provision pour risque de non recouvrement de créance à hauteur de 2 255 €, conformément aux estimations annuelles transmises par la Trésorerie municipale.

La reprise des résultats excédentaires de 2022 en investissement à hauteur de 871 499 € et une épargne nette augmentée de 32 890 € permet l'inscription de 904 390 € en investissement.

Ce budget n'est pas endetté.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget annexe des parkings, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 158 385,40 € en section d'exploitation et 134 423,48 € en section d'investissement.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 11 636 € en dépenses de fonctionnement pour de l'entretien et prestations diverses. La reprise de l'excédent antérieur à hauteur de 158 385 € finance ces dépenses nouvelles.

Une dépense supplémentaire d'équipement de 102 439 € est financée par les excédents antérieurs d'investissement s'élevant à 21 657 € et l'épargne nette. La reprise des excédents a également permis de supprimer la prévision d'emprunt faite au budget primitif à hauteur de 44 310 €.

Ce budget n'est pas endetté.

VII. Le budget annexe du centre de santé

Le budget annexe du centre de santé, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 11 500,89 € en section de fonctionnement et 10 886,32 € en section d'investissement.

Ce budget présente en fonctionnement une recette équivalente à l'excédent constaté à fin 2022 d'un montant de 3 500 €. Par ailleurs, 8 000 € de recettes complémentaires sont inscrits pour enregistrer la participation de l'association Asalée conformément à la convention de partenariat signée cette année. Par ailleurs, une dépense supplémentaire de 1 500 € est nécessaire pour le nettoyage de locaux.

En investissement, un crédit de 10 000 € est inscrit financé en totalité par l'épargne nette.

Ce budget n'est pas endetté.